



Le 18 mars 2025

L'hon. François-Philippe Champagne, C.P., député
Ministre des Finances
Ministère des Finances Canada
90, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

**Objet : Préoccupations importantes concernant les recommandations 429 et 430
sur le statut d'organisme de bienfaisance**

Monsieur le Ministre,

En tant que membres du Conseil permanent de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC), nous tenons tout d'abord à vous féliciter pour votre récente nomination au poste de ministre des Finances. Afin de faciliter votre transition, nous vous écrivons pour vous transmettre des informations qui ont été envoyées à votre prédécesseur la semaine dernière. Nous souhaitons exprimer nos grandes préoccupations au sujet des changements législatifs proposés aux critères d'admissibilité au statut d'organisme de bienfaisance, recommandés par le Comité permanent des finances (le « Comité ») dans le cadre de ses [Consultations pré-budgétaires en vue du budget de 2025](#) (le « rapport »). En particulier, nous désirons souligner les recommandations 429 et 430 du rapport, qui auraient des conséquences graves et de grande envergure sur le secteur caritatif, y compris sur les millions de Canadiens et Canadiennes qui dépendent des organismes menacés pour obtenir des services et un soutien.

Le secteur caritatif catholique au Canada, qui est soutenu par et inclut les diocèses et les paroisses de tout le pays, comprend une multitude de services et de ministères communautaires, notamment des banques alimentaires, des soupes populaires, des programmes de réinstallation des réfugiés, des programmes climatiques, des programmes en justice sociale, des garderies et des écoles, des hôpitaux, des foyers de soins de longue durée et des centres de soins palliatifs, pour ne donner que quelques exemples. Ces services catholiques compatissants, pratiques et accessibles sont offerts à tous les Canadiens et toutes les Canadiennes sans égard à leur affiliation religieuse; ces organismes de bienfaisance répondent à des besoins sociaux essentiels et parfois complexes dans les communautés de tout le pays. Une étude récente a révélé que le coût de remplacement des services offerts par les congrégations religieuses au Canada s'élève à 16,5 milliards de dollars¹. En termes simples, les lieux

¹ Wood Daly, Mike. 2024. « L'exonération fiscale des organismes religieux, un plus pour tous les Canadiens ». Cardus. 12 novembre 2024. <https://www.cardus.ca/research/spirited-citizenship/reports/exoneration-fiscale-des-organismes-religieux-un-plus-pour-tous-les-canadiens/>

de culte apportent à la société des bienfaits qui rayonnent bien au-delà de leurs congrégations : « Chaque dollar que dépense une congrégation type génère des retombées socioéconomiques de [près] de 3,39 \$ en moyenne² ».

L'existence même des organismes et des services caritatifs catholiques énumérés ci-dessus serait menacée par la mise en œuvre des recommandations 429 et 430, qui proposent respectivement de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* en n'accordant plus le statut d'organisme de bienfaisance aux « organisations anti-avortement » (cf. n° 429) et en supprimant « le statut privilégié de “promotion de la religion” en tant que fin de bienfaisance » (cf. n° 430).

La recommandation 429 se prête à une interprétation large et vise un sous-groupe du secteur caritatif. Elle risque d'accorder un traitement préférentiel aux organismes qui souscrivent au programme d'un gouvernement en place au lieu de fonder leur statut d'organisme de bienfaisance sur les principes juridiques établis. Bien que l'inspiration de cette politique proposée ne soit pas explicite, elle semble être guidée par l'intention du gouvernement de révoquer le statut d'organisme de bienfaisance des « organisations anti-avortement qui donnent des conseils malhonnêtes ». Mis à part la nature douteuse de l'accusation contre les soi-disant « organisations anti-avortement », nous n'avons aucune objection au besoin de transparence et de responsabilité au sein du secteur caritatif. Toutefois, de telles exigences ne devraient pas porter préjudice aux organismes caritatifs dont le fonctionnement est basé sur des positions morales valables qui peuvent diverger de celles d'un gouvernement au pouvoir à quelque moment que ce soit.

La recommandation 430 menace l'avenir même de tout le secteur caritatif au Canada, puisque **40 %** de tous les organismes de bienfaisance au pays sont confessionnels. Le fait de priver les organismes confessionnels de leur statut d'organisme de bienfaisance entraînerait une diminution des dons, ce qui diminuerait leurs revenus et compromettrait leur capacité d'inspirer, de fournir et de maintenir des services sociaux essentiels qui bénéficient à toute la communauté³. Depuis la fin du XIX^e siècle, les fins qui favorisent la religion sont admissibles au statut d'organisme de bienfaisance au Canada, au même titre que le soulagement de la pauvreté, la promotion de l'éducation et d'autres fins bénéfiques pour la communauté.

Étant donné le rôle fondamental et la contribution des organismes de bienfaisance religieux dans la société canadienne, nous exhortons le gouvernement à abandonner les recommandations 429 et 430. En fait, nous demandons au gouvernement d'éviter *tout changement législatif* qui viserait, déstabiliserait ou attaquerait de façon disproportionnée les organismes confessionnels, affectant par inadvertance les millions de Canadiens et Canadiennes qui bénéficient de leurs initiatives. Les recommandations 429 et 430 ont été proposées par le Comité sans consultation publique sérieuse du secteur caritatif. Tout changement à la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui touche les organismes de bienfaisance confessionnels doit faire l'objet d'une consultation appropriée pour assurer qu'il renforce au lieu d'entraver notre capacité collective de servir les Canadiens et Canadiennes.

Nous vous remercions de prendre le temps de réfléchir à cette question importante. Nous accueillerons avec plaisir l'occasion de discuter davantage nos préoccupations avec vous. Soyez assuré que la CECC souhaite collaborer avec le gouvernement fédéral pour préserver l'intégrité et l'efficacité de l'ensemble du secteur caritatif au Canada. Nous gardons bon espoir que les Canadiens et

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

Canadiennes continueront de jouir de la liberté de religion et d'expression tout en maintenant un secteur caritatif dynamique et durable pour le bien de tous.

Sincèrement vôtre,

Mgr William T. McGrattan
Évêque de Calgary et
président de la CECC

Mgr Lawrence Huculak, O.S.B.M.
Archevêque éparchial de Winnipeg et
métropolitain des catholiques ukrainiens du Canada

Mgr Pierre Goudreault
Évêque de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et
vice-président de la CECC

Mgr Wayne Kirkpatrick
Évêque d'Antigonish

Mgr Gerard P. Bergie
Évêque de St. Catharines et
cotrôsnier de la CECC

Mgr Daniel Jodoin
Évêque de Nicolet

Mgr Christian Rodembourg, M.S.A.
Évêque de Saint-Hyacinthe et
cotrôsnier de la CECC

Mgr Daniel J. Miehm
Évêque de Peterborough

Son Éminence M. le cardinal Frank Leo
Archevêque métropolitain de Toronto

Mgr Mark A. Hagemoen
Évêque de Saskatoon

Son Éminence M. le cardinal Gérald Cyprien
Lacroix
Archevêque métropolitain de Québec et
primat du Canada

Mgr Guy Desrochers, C.Ss.R.
Archevêque métropolitain de Moncton

Mgr Christian Lépine
Archevêque métropolitain de Montréal

Mgr Pierre-Olivier Tremblay, O.M.I.
Évêque de Hearst-Moosonee

C.c. : Le très hon. Mark Carney, C.P., premier ministre du Canada
L'hon. Gary Anandasangaree, C.P., ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Élisabeth Brière, C.P., ministre responsable de l'Agence du revenu du Canada
L'hon. Pierre Poilievre, C.P., député, chef de l'opposition officielle et du Parti conservateur du Canada
M. Jagmeet Singh, député, chef du Nouveau Parti démocratique du Canada
M. Yves-François Blanchet, député, chef du Bloc Québécois
M^{me} Elizabeth May, députée, chef du Parti vert du Canada
M. Peter Fonseca, député, président du Comité permanent des finances
M. Jasraj Singh Hallan, député, porte-parole conservateur en matière de finances
M. Don Davies, député, porte-parole du NPD en matière de finances
M. Gabriel Ste-Marie, député, porte-parole du Bloc Québécois en matière de finances